

Secteur de l'Economie et du Service Public

Numéro 68-2026

Réf. : FS/RB

Paris, le 6 mai 2026

Comité d'alerte des finances publiques du 21 avril 2026

Chères et chers camarades,

Le 21 avril 2026, le gouvernement a réuni un comité d'alerte des finances publiques consacré aux conséquences économiques de la guerre en Iran, à l'exécution du budget 2026 et à la préparation du budget 2027.

Dans un contexte international d'une gravité exceptionnelle, marqué par la désorganisation des flux logistiques, les tensions sur les capacités de production énergétique et les incertitudes géopolitiques persistantes autour du détroit d'Ormuz, le gouvernement retient l'hypothèse d'un maintien du prix du baril autour de 100 dollars jusqu'à l'été. Cette situation a d'ores et déjà conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance et pourrait donner lieu à la mise en œuvre de 6 milliards d'euros de mesures d'ajustement budgétaire.

Ces mesures reposeraient principalement sur **4 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État et de ses opérateurs, complétées par 2 milliards d'euros sur le champ social, notamment la Sécurité sociale**. Le gouvernement confirme par ailleurs son choix de privilégier des aides ciblées, sans recourir à un dispositif global de protection tel que le bouclier énergétique mis en place en 2022.

Pour Force Ouvrière, cette orientation appelle plusieurs remarques de fond.

D'une part, le choix assumé de mesures ciblées, en l'absence d'une politique globale de protection face au choc énergétique, interroge sur la capacité à répondre efficacement à une crise d'ampleur systémique. Une telle approche comporte le risque de réponses fragmentées, insuffisantes pour amortir les effets économiques et sociaux de la situation actuelle.

D'autre part, les modalités envisagées pour la mise en œuvre de ces décisions suscitent de sérieuses interrogations. Le recours à des instruments réglementaires, permettant d'engager des ajustements budgétaires sans débat parlementaire approfondi, tend à réduire la place du Parlement dans l'examen de choix pourtant déterminants pour les finances publiques et la cohésion sociale.

Sur le fond, cette réunion confirme une orientation préoccupante : face à une crise internationale majeure, la réponse privilégiée demeure celle de la restriction budgétaire, des économies sur les services publics et d'un effort accru demandé à la Sécurité sociale.



Force Ouvrière rappelle avec force que cette stratégie est non seulement injuste, mais également économiquement contreproductive. En affaiblissant les services publics et la protection sociale, elle risque d'accentuer le ralentissement économique, de fragiliser la demande intérieure et d'aggraver les inégalités.

FO souligne par ailleurs que, dans le même temps, les dispositifs d'allègements fiscaux et sociaux en faveur des entreprises, les aides publiques sans contreparties ainsi que certaines niches fiscales continuent d'être préservés, sans évaluation sérieuse de leur efficacité. Ce déséquilibre est d'autant plus inacceptable que les salariés subissent de plein fouet les effets de l'inflation, dans un contexte de stagnation des salaires réels depuis 2021.

Dans ce contexte, Force Ouvrière réaffirme ses revendications :

- L'augmentation immédiate et générale des salaires, du SMIC et du point d'indice dans la fonction publique ;
- L'arrêt de toute politique de réduction des moyens des services publics et de la Sécurité sociale ;
- La conditionnalité stricte des aides publiques aux entreprises ;
- Le blocage des prix du carburant ;
- Des mesures d'urgence à la hauteur pour protéger le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des ménages.

Force Ouvrière le dit clairement : il n'est ni acceptable socialement, ni soutenable économiquement que les salariés paient une nouvelle fois le prix des choix budgétaires actuels. Protéger le pouvoir d'achat et renforcer les services publics ne sont pas des options, mais des exigences immédiates.

Amitiés syndicales,

Rachèle BARRION
Secrétaire Confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire Général